

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 juillet 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve

Également présents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Brigitte Villeneuve

Absent : M. Serge Gagnon

CE-2021-775-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-776-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-777-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021, tels que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2021-778-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ, pour la période du 13 mai au 21 juin 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-779-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDM) du 8 juin 2021.

CE-2021-780-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 9 juin 2021.

CE-2021-781-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 8 juin 2021.

CE-2021-782-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation des travaux (Phase de planification)* entre la Ville de Terrebonne et Prestige Terrebonne inc. dans le cadre du projet de développement numéro 2020-00281.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention préalable à la réalisation des travaux, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-783-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage pour le film américain « *Farmer Seeking Love* », de Incendo 2021 Film Productions inc., le 23 juillet 2021, entre approximativement 8 h et 20 h, au 731 rue Saint-François-Xavier.

QUE les stationnements sur rue ainsi que le blocage de rue soient autorisés, conformément aux informations détaillées à la demande de la production et au dossier décisionnel.

CE-2021-784-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Sophie St-Cyr à titre de conseillère en formation et développement organisationnel à la Direction des ressources humaines à compter du mardi 17 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame St-Cyr soit fixé au 9^e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2021-785-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 46 416,27 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA19-3013 octroyé à **PARALLELE 54 EXPERT-CONSEIL INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une conduite maîtresse sur l'avenue Pierre-Dansereau, majorant ainsi le montant du contrat initial et avenants approuvés au préalable de 352 281,10 \$, taxes incluses, à un montant total de 398 697,37 \$, taxes incluses.

QUE les dépenses ci-dessous soient également autorisées à titre de montants provisionnels :

- 34 492,50 \$, taxes incluses, pour la surveillance additionnelle des phases 2 et 3; et
- 22 360,64 \$, taxes incluses, pour la conception des phases 2 et 3.

QUE ces montants provisionnels s'ajoutent au montant total révisé mentionné plus haut de 398 697,37 \$, taxes incluses, pour un montant total de 455 550,51 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-786-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021.

CE-2021-787-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00240
Rénovation extérieure de type résidentiel
ÉRIC BABIN
1608 rue Charles-Aubert / Lot : 4 621 559

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00240.

CE-2021-788-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00264
Opération cadastrale
IMMEUBLES LEMIEUX INC.
118 rue Laurier / Lots : 5 696 141 et 5 696 151

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de remplacement des lots 2 441 897 et 5 696 141 du cadastre du Québec par les lots 6 404 059 et 6 404 050 du cadastre du Québec et la création du lot vertical 6 404 060 du cadastre du Québec, le tout conformément à l'annexe 2021-00264.

CE-2021-789-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00058
Construction d'une habitation multifamiliale
CONSTRUCTION BERNARD INC.
555 et 565 rue René-Lecavalier / Lot : 5 256 543

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis respectif afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, avec garage souterrain, et ce, conformément à l'annexe 2021-00058.

Le tout à la condition qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :

- a) pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - b) pour l'aménagement paysager, un montant de 18 750 \$.
-

CE-2021-790-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00245
Agrandissement de type résidentiel
FRANÇOIS MERCILLE
3720 chemin Saint-Charles / Lot : 1 948 394

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement résidentiel, le tout conformément à l'annexe 2021-00245.

CE-2021-791-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00207
Rénovation extérieure de type institutionnel
VAISSEAU D'OR (DES MOULINS)
503 rue Saint-Louis / Lot : 2 438 970

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure institutionnelle, le tout conformément à l'annexe 2021-00207.

CE-2021-792-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00185
Rénovation de type résidentiel
SYLVIE BRETON
242 et 244 rue Sainte-Marie / Lot : 2 438 363

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00185.

CE-2021-793-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 juin 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00343
Rénovation extérieure de type résidentiel
CLAUDE ALARIE
265 rue Sainte-Marie / Lot : 2 441 844

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2020-00343.

CE-2021-794-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

Projet de construction 2021-00256
545 côte de Terrebonne / Lot : 3 315 780

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002, au montant de 34 300 \$, soit réglée en argent, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au dossier décisionnel.

CE-2021-795-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

**Projet de construction 2021-02258
13133 boulevard Laurier / Lot : 1 888 861**

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002, au montant de 16 200 \$, soit réglée en argent, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au dossier décisionnel.

CE-2021-796-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise des travaux majeurs au complexe aquatique des Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) ainsi que le paiement, sur présentation des pièces justificatives et des factures reliées à la réalisation des projets énumérés au tableau détaillé au dossier décisionnel, pour un montant total n'excédant pas 123 598,12 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-797-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire à réaliser la programmation POP TON ÉTÉ 2021 dans différents parcs de la Ville incluant trois (3) fêtes de la famille, onze (11) concerts et cinq (5) séances de cinéma, et ce, selon l'horaire et les lieux suivants :

Fêtes de la famille

- **10 juillet 2021** de 10 h 00 à 15 h 30
Parc André-Guérard (thématique sportive)
- **14 août 2021** de 10 h 00 à 15 h 30
Parc Pierre-Laporte (thématique « Voyage à travers le temps »)
- **11 septembre 2021** de 9 h 30 à 16 h 30
Parc Philippe-Villeneuve et rues avoisinantes

Concerts

- **6 juillet 2021** à 19 h 30 : QU4RTZ
Parc de la côte Boisée
- **8 juillet 2021** à 19 h 30 : Simon Morin
Parc Saint-Sacrement
- **13 juillet 2021** à 19 h 30 : Guylaine Tanguay
Parc Philippe-Villeneuve
- **15 juillet 2021** à 19 h 30 : Kim Richardson
Parc Saint-Sacrement

- **20 juillet 2021** à 19 h 30 : Renée Wilkin
Parc Pierre-Laporte
- **22 juillet 2021** à 19 h 30 : Joe Bocan
Parc Saint-Sacrement
- **27 juillet 2021** à 19 h 30 : Émile Bilodeau
Parc Louis-Gilles-Ouimet
- **29 juillet 2021** à 19 h 30 : Jipé Dalpé
Parc Saint-Sacrement
- **3 août 2021** à 19 h 30 : Corneille
Parc André-Guérard
- **5 août 2021** à 19 h 30 : King Melrose
Parc Saint-Sacrement
- **12 août 2021** à 19 h 30 : Bronko
Parc Saint-Sacrement

Séances de cinéma dans les parcs

- **10 août 2021** - Parc Louis-Gilles-Ouimet
- **12 août 2021** - Parc André-Guérard
- **17 août 2021** - Parc de l'Étincelle
- **19 août 2021** - Parc Pierre-Laporte
- **24 août 2021** - Parc Laurier

QUE les événements autorisés précédemment soient conformes aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1) Diffusion sonore

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée pendant la durée de ces activités et pendant les tests de son.

2) Affichage

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles et des pancartes directionnelles est permise dans le cadre des activités nommées précédemment et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Une affiche de dimension 4 X 8 sera affichée en permanence sur chaque site où se tient les événements deux (2) semaines avant chacun des événements.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

4) Règlement sur la circulation et le stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

La validation du parcours de la course des couleurs de Philippe Villeneuve a été faite de concert avec la Direction de la police afin de se conformer au règlement sur la circulation et le stationnement.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-798-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) à réaliser les *Mercredis de Terrebonne* « nouvelle formule » à la Côte Boisée les 7 et 21 juillet ainsi que le 4 août 2021 de 18 h à 22 h, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1) Diffusion sonore

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée pendant la durée de ces activités et pendant les tests de son.

2) Affichage

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles et des pancartes directionnelles est permise dans le cadre des activités nommées précédemment et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus sans la présence d'un électricien.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles, sur le site de la Côte Boisée, seront autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre, à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis d'alcool émis par la RACJ.

5) Fermeture temporaire de la TransTerrebonne

La fermeture partielle de la TransTerrebonne est autorisée pour le 4 août entre 18 h et 20 h pour la durée des activités entre le site de la Côte Boisée et le boulevard des Seigneurs.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-799-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 45.

Président

Greffier